

Bonne nouvelle pour les propriétaires-occupants en milieu rural du territoire de la MRC des Laurentides. Le gouvernement du Québec a annoncé un nouveau montant de 375 000\$ pour la programmation 2018-2019 du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur notre territoire.

### **Le programme RénoRégion**

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

### **Admissibilité**

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :

- o le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;

- o la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.

- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 115 000 \$.

- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible :

- o personne seule ou couple : 29 000\$,

- o 2-3 personnes (sauf couple) : 33 000\$,

- o 4-5 personnes : 39 500\$,

- o 6 personnes et + : 55 000\$



MRClaurentides.qc.ca